

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 552

15 mars 2010

SOMMAIRE

AMS Finsoft S.A.	26475	OI-Games S.A.	26460
AMS Systems S.A.	26475	Opportunity Fund III Hochheim Property S.à r.l.	26452
An Invest S.A.	26478	Opportunity Fund III Property III S.à r.l.	26456
Assurimmo Concept S.à r.l.	26489	Opportunity Fund III Property II S.à r.l.	26454
CMC-MIB	26459	Opportunity Fund III Property I S.à r.l. ...	26453
CRD S.A.	26491	Opportunity Fund III Property IX S.à r.l.	26450
E.B.A. S.à r.l.	26454	Opportunity Fund III Property XIII S.à r.l.	26450
Equo Invest S.A. SPF	26452	Opportunity Fund III Property XI S.à r.l.	26450
European Risks Investments S.A.	26464	Opportunity Fund III Property XIX S.à r.l.	26452
Froeggen S.A.	26478	Patron Lepo S.à r.l.	26481
Goldinvest 99 S.A.	26489	PEW Luxembourg Holding S.A.	26457
Henrik Andersen Sportpromotion AG ...	26462	Premium to Home	26450
Holding du Louvre S.A.	26486	Right Choice S.A.	26496
Il Trio Sarl	26486	Stones Steak House Esch S.A.	26465
International Management and Development Holding	26477	Swiss Park Hotel S.A.	26465
IOIO S.A.	26485	trade 4 you trading + consulting S.A.	26475
Ironos Investments S.à r.l.	26481	Windsail Holding S.A.	26480
Klopp Marc S.à r.l.	26496	Wirr	26480
LSF Japan Hotel Investments S.à r.l.	26486		
Luxhosting Networks S.à r.l.	26475		
Merrill Lynch Paris Nursing 1	26492		
Nixe Participations S.A.	26489		
No Limits	26465		
Nova Invest S.A.	26456		

Opportunity Fund III Property IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 121.133.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 janvier 2010

- 1) Monsieur Tim HORROCKS a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) Monsieur Roger ELY, né à Hundleby (Royaume-Uni), le 17 janvier 1952, demeurant à PE26FQ Peterborough (Royaume-Uni), 53, Five Arches Orton Wistow, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Opportunity Fund III Property IX S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010024175/16.

(100020468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Opportunity Fund III Property XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 janvier 2010

- 1) Monsieur Tim HORROCKS a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) Monsieur Roger ELY, né à Hundleby (Royaume-Uni), le 17 janvier 1952, demeurant à PE26FQ Peterborough (Royaume-Uni), 53, Five Arches Orton Wistow, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Opportunity Fund III Property XI S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010024176/15.

(100020464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Opportunity Fund III Property XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.489.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 janvier 2010

- 1) Monsieur Tim HORROCKS a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) Monsieur Roger ELY, né à Hundleby (Royaume-Uni), le 17 janvier 1952, demeurant à PE26FQ Peterborough (Royaume-Uni), 53, Five Arches Orton Wistow, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Opportunity Fund III Property XIII S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010024177/16.

(100020460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

P2H, Premium to Home, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 74.321.

—
L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Maître Cécile HESTIN, avocat, demeurant professionnellement au 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "PREMIUM TO HOME" en abrégé "P2H" (la "Société"), établie et ayant son siège social au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 74 321, constituée suivant acte notarié en date du 2 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 375 du 25 mai 2000 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 985 du 12 mai 2009,

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 1^{er} décembre 2009, dont l'extrait du procès-verbal de ladite réunion après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à deux millions trois cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-dix euros (2.395.890,- EUR) actions d'une valeur nominale de quatre-vingt-dix euros (90,- EUR) chacune, entièrement libérées.

II.- En vertu de l'article 3 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR).

III.- En vertu dudit article 3 des statuts de la Société, le conseil d'administration de la Société a été autorisé à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé et à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

IV.- Le conseil d'administration de la Société du 21 mai 2009 dont une copie du procès-verbal de la réunion est annexée aux présentes et en conformité de l'article 3 des statuts de la Société, a décidé une augmentation de capital à hauteur de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) avec suppression du droit préférentiel des actionnaires. La période de souscription a été fixée du 31 mai au 30 novembre 2009.

V.- Le conseil d'administration, dans ses résolutions du 1^{er} décembre 2009, a pris acte des souscriptions intervenues d'un montant de cent cinquante et un mille deux cent quatre-vingt dix euros (151.290,- EUR) avec une prime d'émission de seize mille cent (16.100,- EUR), soit un montant total de cent soixante-sept mille trois cent quatre-vingt dix euros (167.390,- EUR), de sorte qu'il y a lieu de constater l'augmentation du capital de la Société à concurrence de cent cinquante et un mille deux cent quatre-vingt dix euros (151.290,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de deux millions trois cent quatre vingt quinze mille huit cent quatre-vingt-dix euros (2.395.890,- EUR) à deux millions cinq cent quarante-sept mille cent quatre-vingt euros (2.547.180,- EUR), par la création et l'émission de mille six cent quatre-vingt-une (1.681) actions nouvelles ayant une valeur nominale de quatre-vingt-dix euros (90,- EUR) par action et ayant les mêmes droits que les actions existantes.

VI.- Toutes ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées pour un montant global de cent soixante-sept mille trois cent quatre-vingt dix euros (167.390,- EUR), la preuve du paiement ayant été apportée au notaire instrumentant qui reconnaît ce montant expressément.

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital souscrit, le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. (alinéa 1^{er}). "Le capital social est fixé à deux millions cinq cent quarante- sept mille cent quatre-vingt euros (2.547.180,- EUR) représenté par vingt-huit mille trois cent deux (28.302) actions d'une valeur nominale de quatre-vingt-dix euros (90,- EUR) chacune, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante pré mentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. HESTIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16452. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010024576/61.

(100019775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Opportunity Fund III Property XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.371.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 janvier 2010

- 1) Monsieur Tim HORROCKS a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) Monsieur Roger ELY, né à Hundleby (Royaume-Uni), le 17 janvier 1952, demeurant à PE26FQ Peterborough (Royaume-Uni), 53, Five Arches Orton Wistow, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Opportunity Fund III Property XIX S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010024178/16.

(100020457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Opportunity Fund III Hochheim Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 116.885.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 janvier 2010

- 1) Monsieur Tim HORROCKS a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) Monsieur Roger ELY, né à Hundleby (Royaume-Uni), le 17 janvier 1952, demeurant à PE26FQ Peterborough (Royaume-Uni), 53, Five Arches Orton Wistow, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Opportunity Fund III Hochheim Property S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010024179/16.

(100020454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Equo Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 140.149.

—
L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société de gestion de patrimoine familial "EQUO INVEST S.A. S.P.F.", ayant son siège social à Luxembourg, 24 rue Saint Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 140.149, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1908 du 4 août 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Fabrice LALLEMAND, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frederik ROB, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Stéphanie SALIN, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, la secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider vala-

blement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Dissolution anticipée de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

WENDALL INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à 35A, Regent Street, Belize City, Belize.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. LALLEMAND, F. ROB, S. SALIN, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 5 janvier 2010. Relation: LAC/2010/497. Reçu douze euros EUR 12.-

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Référence de publication: 2010024620/59.

(100019622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Opportunity Fund III Property I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 116.851.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 janvier 2010.

- 1) Monsieur Tim HORROCKS a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) Monsieur Roger ELY, né à Hundleby (Royaume-Uni), le 17 janvier 1952, demeurant à PE26FQ Peterborough (Royaume-Uni), 53, Five Arches Orton Wistow, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Opportunity Fund III Property I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010024180/17.

(100020445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Opportunity Fund III Property II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 116.852.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 janvier 2010

- 1) Monsieur Tim HORROCKS a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) Monsieur Roger ELY, né à Hundleby (Royaume-Uni), le 17 janvier 1952, demeurant à PE26FQ Peterborough (Royaume-Uni), 53, Five Arches Orton Wistow, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Opportunity Fund III Property II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010024181/16.

(100020444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

E.B.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 151.135.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, den zwölften Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Francesco GELARDI, Angestellter, geboren in Porto Empedocle, (Italien), am 14. März 1957, wohnhaft in D-66540 Neunkirchen, Wibilostrasse 9 (Bundesrepublik Deutschland).

Welcher Komparsent den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "E.B.A. S.à r.l." („die Gesellschaft“) gegründet, welche durch gegenwärtige Satzungen, sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft sind jegliche Dienstleistungen und Arbeiten in den Bereichen der Maurer und Eisenflechter.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Er kann durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend-fünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) voll eingezahlte Anteile von jeweils einhundertfünfzig Euro (125,- EUR).

Art. 6. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 7. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 8. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafter an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss. Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 9. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 10. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jederzeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 11. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 12. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 13. Beschlüsse sind rechtskräftig, wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse, welche eine Satzungsänderung betreffen, werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen, welche aufgrund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 14. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 16. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet, bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 18. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt, welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 19. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden sämtliche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter Herrn Herr Francesco GELARDI, vorgenannt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr neuhundertfünfzig Euro.

Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter

Anschließend hat der eingangs erwähnte Komparent, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in seiner Eigenschaft als Alleingesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur.

2. Zu Geschäftsführern auf unbestimmte Dauer werden ernannt:

- Herr Francesco GELARDI, Angestellter, geboren in Porto Empedocle, (Italien), am 14. März 1957, wohnhaft in D-66540 Neunkirchen Wibilostrasse 9, (Bundesrepublik Deutschland), administrativer Geschäftsführer, und
- Herr Vincenzo AGRO', Selbständiger, geboren in Porto Empedocle, (Italien), am 5. März 1962, wohnhaft in B-4020 Lüttich, 129, rue de Porto (Belgien), technischer Geschäftsführer.

3. Bis zu einem Betrag von 1.000,- EUR kann die Gesellschaft ebenfalls durch die Einzelunterschrift eines jeden Geschäftsführers rechtmäßig verpflichtet werden; für jegliche Verpflichtungen welche diesen Betrag überschreiten ist die Kollektivunterschrift des technischen und des administrativen Geschäftsführers erforderlich.

Anmerkung

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: GELARDI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 janvier 2010. Relation GRE/2010/270. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010024545/110.

(100020075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Opportunity Fund III Property III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 117.571.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 janvier 2010

- 1) Monsieur Tim HORROCKS a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) Monsieur Roger ELY, né à Hundleby (Royaume-Uni), le 17 janvier 1952, demeurant à PE26FQ Peterborough (Royaume-Uni), 53, Five Arches Orton Wistow, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Opportunity Fund III Property III S.a r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010024182/16.

(100020443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Nova Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 109.032.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "NOVA INVEST S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 109032), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 28, boulevard Joseph II, Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1122 du 29 octobre 2005. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 983 du 22 avril 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raul MARQUES, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilbert DIVINE, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Ajout d'un nouvel alinéa à l'article quatre des statuts de la teneur suivante:

"La société pourra emprunter, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies, y compris par voie d'émission d'obligations."

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE d'ajouter un alinéa supplémentaire à l'objet social de la société.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société pourra emprunter, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies, y compris par voie d'émission d'obligations et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, au siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. LIOTINO, R. MARQUES, G. DIVINE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16455. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010024572/60.

(100019793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

PEW Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 29.555.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le sept janvier.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Erik MOL, né le 28 février 1963 au Heinkenszand, Pays-Bas, demeurant à NL-4451 HB Heinkenszand, 45, Clara's pad, Pays-Bas,

représenté par Monsieur Nils BERGEN, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée par Monsieur Nils BERGEN, pré-nommé, comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme holding PEW Luxembourg Holding S.A., établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 29555 (la "Société"), a été constituée suivant acte notarié en date du 21 décembre 1988, publié au Mémorial C numéro 98 du 13 avril 1989 et que ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 février 2006, publié au Mémorial C numéro 1035 du 27 mai 2006.

2) Que le capital de la Société est fixé à un million quatre cent cinquante-cinq mille Euros (EUR 1.455.000,-), représenté par cinquante-huit mille deux cents (58.200) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, agissant comme actionnaire unique ("l'Actionnaire Unique"), siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord des créanciers et de la Société, toutes les dettes ont été reprises par l'Actionnaire Unique.

9) Que l'Actionnaire Unique présente le rapport de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société, même inconnu à présent.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'Actionnaire Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée "COMCOLUX S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 58545, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion de la liquidation.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Actionnaire Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à "COMCOLUX S.à r.l.", pré-nommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'Actionnaire Unique, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que toutes les actions au porteur ainsi que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres ont été annulés.

Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille Euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: BERGEN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 janvier 2010. Relation GRE/2010/217. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010024575/71.

(100019933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

CMC-MIB, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 129.160.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) "CMC CAPITAL LUXEMBOURG 4", a company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129.327,

2) "MIB AG IMMOBILIEN UND BETEILIGUNGEN", a company organized and existing under the laws of Germany having its registered office at Kurfürstendamm 42, D-10719 Berlin, Germany, registered with Handelsregister Berlin under the number HRB 79484B,

here represented by Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financiers, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties are the shareholders of "CMC-MIB", a company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129.160 and incorporated pursuant to a notarial deed on May 31, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1643 of August 3, 2007.

The appearing parties, represented as mentioned here above and representing the whole corporate capital of the Company, required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to change the financial year of the Company so that it will begin on the first January and ending on the last day of December of the following year.

The general meeting of shareholders at the same time acknowledges, that as an exception, the current financial year which has begun on June 1, 2009 will end on December 31, 2009.

Second resolution

The shareholders resolve to change the article 20 of the articles of incorporation as follows:

"The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the appearing parties known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with the Notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) "CMC CAPITAL LUXEMBOURG 4", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 129.327,

2) "MIB AG IMMOBILIEN UND BETEILIGUNGEN", une société existant sous le droit allemande, ayant son siège social à Kurfürstendamm 42, D-10719 Berlin, Allemagne, immatriculé auprès du registre des sociétés de Berlin sous le numéro HRB 79484B,

ici représentées par Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les associés de "CMC-MIB", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 129.160 et constituée suivant acte notarié en date du 31 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1643 du 3 août 2007 (ci-après la "Société").

Lesquels comparants, représentés comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'année sociale de la Société afin qu'à l'avenir l'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Les associés constatent en même temps, que l'année sociale en cours qui a débuté le 1^{er} juin 2009 se terminera le 31 décembre 2009.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 20 des statuts comme suit:

"L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HEILIGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16368. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010024627/78.

(100019609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

OI-Games S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.203.

In the year two thousand nine, on the fifteenth day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jean Martin STOFFEL, maître en sciences de gestion, residing in Luxembourg,

acting as representative of the board of directors Manager of OI-Games S.A., a société anonyme, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, trade register Luxembourg section B number 147203 (hereafter "the Company"), pursuant to resolutions of the board of directors of the Company dated 14th December 2009;

an extract of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated by deed on 13th July, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1551 of 12th August, 2009 and its Articles of Association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on December 9th, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2.- The subscribed corporate capital is set at EUR 7,428,330.- (seven million four hundred twenty-eight thousand three hundred thirty Euros), divided into 742,833 (seven hundred forty-two thousand eight hundred thirty-three) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euros) each.

3.- Pursuant to paragraph 5.2 of Article 5 of the Articles of Association of the Company, the authorised share capital is set at EUR 25,000,000.- (twenty-five millions Euros) divided into 2,500,000 (two million five hundred thousand) shares with a par value of EUR 10.- (ten EUR) each.

4.- Pursuant to paragraph 5.4 of Article 5 of the Articles of Association of the Company, the Board of Directors is authorised, during a period of five years ending on the 13rd of July 2014, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5.- Through its resolution dated December 14th, 2009, the board of directors of the Company has decided to increase the share capital in an amount of EUR 1.000,000.- (one million Euros) so as to raise the subscribed capital from its present amount of at EUR 7,428,330.- (seven million four hundred twenty-eight thousand three hundred thirty Euros) up to EUR 8,428,330.- (eight million four hundred twenty-eight thousand three hundred thirty Euros), by the creation and issue of 100,000 (one hundred thousand) new Shares of a par value of EUR 10,- (ten EUR) each (the "Newly Issued Shares").

6.- The Newly Issued Shares in the Company have been subscribed and allocated to the subscribers detailed on the list here annexed.

The justifying applications forms, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed the deed to be filed with it with the registration authorities.

The Newly Issued Shares have been paid up by a contribution in cash. The total contribution of EUR 4,000,000.- (four million Euros) consists of EUR 1,000,000.- (one million Euros) which shall be allocated to the share capital and EUR 3,000,000.- (three million Euros), which shall be allocated to the share premium.

The proof of the total payment of EUR 4,000,000.- (four million Euros) has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

7.- As a consequence of this increase of capital, paragraph 5.1 of article 5 of the Articles of Association of the Company is amended and now reads as follows:

" **5.1.** The subscribed corporate capital is set EUR 8,428,330.- (eight million four hundred twenty-eight thousand three hundred thirty Euros), divided into 842,833 (eight hundred forty-two thousand eight hundred thirty-three) shares with a par value of EUR 10 (ten Euros) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at three thousand three hundred Euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean Martin STOFFEL, maître en sciences de gestion, demeurant à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire du conseil d'administration de la société anonyme OI-Games S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R. C. S. Luxembourg section B numéro 147203 (la "Société"), en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 14 décembre 2009.

Un extrait dudit procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant *ès dites qualités*, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1.- La Société a été constituée suivant acte reçu le 13 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1551 du 12 août 2009 et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 9 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2.- Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à EUR 7.428.330,- (sept millions quatre cent vingt-huit mille trois cent trente euros), divisé en 742.833 (sept cent quarante-deux mille huit cent trente-trois) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

3.- Conformément au paragraphe 5.2 de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à EUR 25.000.000,- (vingt-cinq millions d'euros), composé de 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

4.- Conformément au paragraphe 5.4 de l'article 5 des statuts de la Société, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 13 juillet 2014, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.- Par sa résolution du 14 décembre 2009, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 7.428.330,- (sept millions quatre cent vingt-huit mille trois cent trente euros) à EUR 8.428.330,- (huit millions quatre cent vingt-huit mille trois cent trente euros), par la création et l'émission de 100.000 (cent mille) actions nouvelles avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune (les "Nouvelles Actions").

6.- Les Nouvelles Actions de la Société ont été souscrites et affectées aux souscripteurs apparaissant sur la liste en annexe.

Les formulaires justificatifs de la souscription, après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Nouvelles Actions ont été libérées par un apport en numéraire. Le montant total de l'apport de EUR 4.000.000,- (quatre millions d'euros) consiste en EUR 1.000.000,- (un million d'euros) affectés au capital social et EUR 3.000.000,- (trois millions d'euros) affectés à la prime d'émission.

La preuve du paiement du montant total de EUR 4.000.000,- (quatre millions d'euros) a été donnée au notaire soussigné qui le constate expressément.

9.- En conséquence d'une telle augmentation du capital, le paragraphe 5.1 de l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 8.428.330,- (huit millions quatre cent vingt-huit mille trois cent trente euros), divisé en 842.833 (huit cent quarante-deux mille huit cent trente-trois) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ trois mille trois cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.M. Stoffel, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. LAC/2009/56480. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010024573/127.

(100019224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Henrik Andersen Sportpromotion AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 97.525.

Im Jahre zweitausendzehn, am sechszwanzigsten Januar.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "HENRIK ANDERSEN SPORTPROMOTION A.G.", mit Sitz in L-9227 Diekirch, 52, Esplanade, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Urbain THOLL, mit Amtssitz in Mersch, am 16. November 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 553 vom 10. April

2002, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Statuten wurden seit der Gründung nicht mehr abgeändert.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Jean-Charles Busschaert, mit Berufsanschrift in Clerf, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Raymond Thill, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmenzähler Frau Isabel Dias, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-9706 Clerf, 2A/46, route d'Eselborn;

2. Entsprechende Abänderung von Artikel 1, Absatz 2 der Satzung;

3. Annahme des Rücktritts zweier Mitglieder des Verwaltungsrats;

4. Ernennung von zwei neuen Verwaltungsratsmitgliedern:

a. Ella Shilina, Hausfrau, wohnhaft 2A/46 Route d'Eselborn à L-9706 Clerf

b. Marina Lebedeva, Ingenieurin, wohnhaft Grina Bulvaris 9-29 LV-1002 Riga

5. Annahme des Rücktritts des Kommissars der Gesellschaft.

6. Ernennung eines neuen Kommissars der Gesellschaft;

Coficom Expertise Sàrl, 2A/46 Route d'Eselborn, L-9706 Clerf

7. Verschiedenes.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

IV. Alsdann wird nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-9706 Clerf, 2A/46, route d'Eselborn, mit sofortiger Wirkung.

Zweiter Beschluss

In Anbetracht des vorher gefassten Beschlusses wird Artikel 1, Absatz 2, der Satzung folgenden Wortlaut haben:

" **Art. 1. Absatz 2, Satz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Clerf."

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Rücktritt von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, nämlich Lucky-Invest Holding S.A. und East West Trading Company G.m.b.H. anzunehmen und erteilt ihnen Entlast für die Ausführung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt weiterhin folgende zwei Personen zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrats zu ernennen:

- Ella Shilina, Hausfrau, wohnhaft 2A/46 Route d'Eselborn à L-9706 Clerf

- Marina Lebedeva, Ingenieurin, wohnhaft Grina Bulvaris 9-29 LV-1002 Riga

Die Mandate der neu ernannten Verwaltungsratsmitglieder enden mit der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2015.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Rücktritt des Kommissars der Gesellschaft anzunehmen und erteilt ihm Entlast für die Ausführung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

Sie ernennt als neuen Kommissar der Gesellschaft;

Coficom Expertise Sàrl, 2A/46 Route d'Eselborn, L-9706 Clerf.

Das Mandat des neu ernannten Kommissars endet mit der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2015.

Abschätzung der Kosten

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro (1.000,- EUR).

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte zur Abstimmung vorgesehen sind, schließt der Vorsitzende die Versammlung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J.-C. Busschaert, R. Thill, I. Dias et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 janvier 2010. Relation: LAC/2010/4507. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010024597/75.

(100019467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

European Risks Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.242.

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de titrisation dénommée European Risks Investments S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 136242, constituée aux termes d'un acte reçu en date du 10 janvier 2008 par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 646 du 14 mars 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Francis MEES, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Cristina VIDAL, employée privée, demeurant professionnellement 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 50.000 (cinquante mille euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

II. Que les 5.000 (cinq mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
2. Le cas échéant, nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

LOZANO S.A., ayant son siège social à P.H. Plaza 2000 Building, 50th Street, 16th Floor, P.O. Box 0816-01098, Panama, République de Panama.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Mees, C. Vidal, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2009. LAC/2009/56031. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010024623/60.

(100019937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Stones Steak House Esch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 102.607.

Le bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010024929/10.

(100019884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

No Limits, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 119, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.363.

Le bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010024931/10.

(100019881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Swiss Park Hotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 151.125.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of January.

Before the undersigned, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs. Janna Steiner, residing at 95 Route de Florissant, 1206 Geneva, Switzerland,

here represented by Mr. Max Mayer, employee, residing professionally at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney given on December 17th, 2009

The said power of attorney, initialed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of "Swiss Park Hotel S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21. below.

Art. 4. Corporate objects. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 50,000.- (fifty thousand euro) consisting of 1,000 (one thousand) ordinary shares with a par value of EUR 50.- (fifty euro) each.

Art. 6. Shares. Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday in May of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2010.

The first annual General Meeting will be held in 2011.

Subscription

The share quotas have been subscribed by Mrs. Janna Steiner prenamed, which is the sole shareholder of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of Fifty Thousand Euro (50.000,- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to EUR 1,300.-

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions.

1. the number of directors of the Company is set at 1 (one);
2. Mrs. Janna Steiner, prenamed, is appointed as Sole Director;
3. that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company:

C.A.S. Services S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 68168;

4. that the terms of office of the Sole Director and the statutory auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2015; and

5. that the address of the registered office of the Company is at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, résident à Luxembourg.

A comparu:

Mme Janna Steiner, résidant au 95 Route de Florissant, 1206 Genève, Suisse,

ici représentée par Max Mayer, employé, demeurant professionnellement au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé en date du 17 décembre 2009.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme- Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Swiss Park Hotel S.A." (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un associé unique (1^{er} "Associé Unique") ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21. ci-après.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur

de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier lundi du mois de mai à 11:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise

en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des Résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2010.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites par Mme Janna Steiner, préqualifiée, qui est l'actionnaire unique de la société. Toutes les actions ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante Euros (50.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant que le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés de 1915, et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.300.-.

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateur de la Société est fixé à 1 (une);
2. Mme Janna Steiner, préqualifiée, est nommée Administrateur Unique de la Société la personne suivante:
3. est nommée commissaire aux comptes de la Société:

C.A.S. Services S.A., de droit luxembourgeois ayant son siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.168;

4. le mandat de l'Administrateur Unique et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2015; et

5. le siège social de la société est fixé au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2010. Relation: LAC/2010/4340. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010024553/523.

(100019567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Luxhosting Networks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8034 Strassen, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 99.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010024934/10.

(100019929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

trade 4 you trading + consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 131.679.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010024935/10.

(100019962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

**AMS Finsoft S.A., Société Anonyme,
(anc. AMS Systems S.A.).**

Siège social: L-5231 Sandweiler, 69, rue d'Iltzig.

R.C.S. Luxembourg B 69.269.

In the year two thousand and ten, on the seventh day of January.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of AMS SYSTEMS S.A., a company limited by shares (société anonyme), having its registered office in L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 69.269, incorporated by deed of Maître Gérard LECUIT, then notary residing in Hesperange, on April 8, 1999, published in the Mémorial C number 467 on June 18, 1999. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 6, 2007, published in the Mémorial C number 841, on April 5, 2008.

The meeting is presided by Mark GILLIES, Managing Director, residing in Senningerberg, who appointed as secretary Sandra SCHENK, private employee, with professional address in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mark GILLIES, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1.- Transfer of the registered office of the Company from L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, to L-5231 Sandweiler, 69, rue d'Iltzig.

2.- Change of article 2, first paragraph, of the statutes.

3.- Amendment of the corporate name of the company into AMS FINSOFT S.A.

4.- Change of article 1 of the statutes.

5.- Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company from L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, to L-5231 Sandweiler, 69, rue d'Iltzig.

Second resolution

As a result of the first resolution, the general shareholders' meeting unanimously resolves to amend Article 2, first paragraph of the statutes to be read as follows:

Art. 2. (first paragraph). "The registered office of the Company is established in the municipality of Sandweiler."

Third resolution

The general meeting decides to amend the corporate name of the Company from "AMS SYSTEMS S.A." into "AMS FINSOFT S.A." and to amend Article 1 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **Art. 1.** There exists a société anonyme under the name of AMS FINSOFT S.A."

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand six hundred Euros (EUR 1,600.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sept janvier.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMS SYSTEMS S.A., avec siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 69.269, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange, le 8 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 467 le 18 juin 1999. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné le 6 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 841 le 5 avril 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mark GILLIES, Managing Directe"; demeurant à Senningerberg, qui désigne comme secrétaire Madame Sandra SCHENK, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Mark GILLIES, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société de L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, vers L-5231 Sandweiler, 69, rue d'Iltzig.

2.- Modification de l'article 2, alinéa premier des statuts.

3.- Modification de la dénomination de la société en AMS FINSOFT S.A.

4.- Modification de l'article 1^{er} des statuts.

5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, vers L-5231 Sandweiler, 69, rue d'Iltzig.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2, alinéa premier des statuts comme suit:

Art. 2. (alinéa premier). "Le siège social est établi dans la commune de Sandweiler."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de "AMS SYSTEMS S.A." en "AMS FINSOFT S.A." et de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de AMS FINSOFT S.A."

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Mark Gillies, Sandra Schenk, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 janvier 2010. LAC/2010/ 1580. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 février 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010024713/113.

(100019630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

I.M.D. Holding, International Management and Development Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 87.092.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 27 janvier 2010

Le mandat d'administrateur de Monsieur Marc HILGER étant arrivé à échéance, les actionnaires décident de nommer en remplacement Monsieur Ralph BOURGNON, demeurant professionnellement 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Les actionnaires renouvellent les mandats de Messieurs Ronald WEBER et Romain BONTEMPS.

Les actionnaires nomment comme nouveau commissaire la société PKF ABAX Audit (R.C.S. Luxembourg B 142.867) domiciliée 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010024777/18.

(100019437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Froeggen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 109.589.

Transfert de siège social

Par résolution en date du 16 octobre 2009, le Conseil d'Administration de la Société a décidé ce qui suit:

Les Administrateurs décident de transférer, en date du 15 janvier 2010, le siège social de la Société au 115, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le janvier 2010.

FROEGGEN S.A.

Signature

Référence de publication: 2010024864/15.

(100019647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

An Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7217 Bereldange, 43, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 143.825.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of January.

Before Us, Maitre Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of AN INVEST S.A., a company limited by shares, having its registered office in L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 143.825, incorporated by deed of Maitre Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on December 18, 2008, published in the Memorial C of January 23, 2009, number 156.

The meeting is presided by Yavuz Selim OCAKDAN, expert-comptable, with professional address in Bereldange, who appointed as secretary Sandra SCHENK, private employee, with professional address in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Yavuz Selim OCAKDAN, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1.- Transfer of the registered office of the Company from L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, to L-7217 Bereldange, 43, rue de Bridel as of January 1st, 2010.

2.- Change of article 2, first paragraph, of the statutes.

3.- Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company from L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, to L-7217 Bereldange, 43, rue de Bridel, as of January 1st, 2010.

Second resolution

As a result of the first resolution, the general shareholders' meeting unanimously resolves to amend Article 2, first paragraph of the statutes to be read as follows:

Art. 2. (first paragraph). "The registered office of the Company is established in the municipality of Walferdange."
There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuvième jour de janvier.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AN INVEST S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.825, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 18 décembre 2008, publié au Mémorial C du 23 janvier 2009, numéro 156.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Yavuz Selim OCAKDAN, expert-comptable, with professional address in Bereldange,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra SCHENK, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yavuz Selim OCAKDAN, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société de L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, vers L-7217 Bereldange, 43, rue de Bridel, avec effet au 1^{er} janvier 2010.

2.- Modification de l'article 2, premier alinéa des statuts.

3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, vers L-7217 Bereldange, 43, rue de Bridel avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2, alinéa premier des statuts comme suit:

Art. 2. (alinéa premier). "Le siège social est établi dans la commune de Walferdange."

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Selim Ocakdan, Sandra Schenk, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 janvier 2010. LAC/2010/3112. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 février 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010024891/98.

(100019599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Windsail Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 99.259.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 18 janvier 2010

La démission de Monsieur Claude ZIMMER comme administrateur de la Société est acceptée avec effet immédiat.

Est nommé administrateur Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg. Monsieur Guy HORNICK continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010024897/15.

(100019470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Wirr, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 37.742.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 27 novembre 2009:

1. Le mandat de Solon Director Limited ayant pour adresse TK House, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas a été renouvelé pour la période du 15 avril 2009 au 21 septembre 2009. Solon Director Limited a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet du 21 septembre 2009;

2. Le mandant de Solon (Management) Limited, ayant pour adresse le 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques a été renouvelé pour la période du 15 avril 2009 au 21 septembre 2009. Solon (Management) Limited, a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet du 21 septembre 2009;

3. Le mandat de John Kleynhans ayant pour adresse le 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été renouvelé pour une période du 15 avril 2009 pour une période de six ans et se terminera à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;

4. James Body, ayant pour adresse le 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet du 21 septembre 2009 et ce, pour une période de six ans se terminant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;

5. Keimpe Reitsma, ayant pour adresse le 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet du 21 septembre 2009 et ce, pour une période de six ans se terminant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;

6. Le mandat du commissaire aux comptes, à savoir FIDUCIAIRE NATIONALE, ayant pour adresse le 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg a été renouvelé pour la période du 15 avril 2009 au 14 mai 2009. FIDUCIAIRE NATIONALE a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet du 14 mai 2009;

7. IB Management Services S.A., ayant pour adresse le 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes de la société avec effet au 14 mai 2009 et ce, pour une période de six ans se terminant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;

Référence de publication: 2010024898/29.

(100019740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Patron Lepo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.951.

—
Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 1^{er} février 2010

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de M. Michael Vandeloise de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Mr Robert Brimeyer, né le 3 mai 1972 à Luxembourg, Luxembourg, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010024751/19.

(100019723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Ironos Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 148.193.

—
In the year two thousand and nine.

On the twenty eight of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- Mr Daniel ZABAR, company director, born on April 26, 1963 in Israel, residing in Tel Aviv-69405, 7 Jitomir Street, Israel, owner of five thousand (5,000) shares;

2.- Mr David NETSER, company director, born on June 11, 1962 in Israel, residing in Bet Yehoshua-40591, 4 Hatamar Street, Israel, owner of five thousand (5,000) shares;

all here represented by Mr Jean-Pascal CARUSO, private employee, professionally residing in L-1511 Luxembourg, 121 Avenue de la Faïencerie,

by virtue of two proxies given under private seal.

Said proxies, initialled "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The prenamed persons are the members (the "Members") owning 100% of the corporate capital of the company IRONOS INVESTMENTS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, (Grand Duchy of Luxembourg) registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.193, incorporated by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), on 7 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 October 2009 under number 1963 (the "Company").

Following the attendance list, all Members representing the entire corporate capital of CHF 20,000.- (twenty thousand Swiss Francs), are present or duly represented at the present meeting and may as such, effectively deliberate and decide upon all the items of the agenda, without prior convening notices.

The agenda of the present meeting is as follows:

1. Decision to cancel the extraordinary general meeting of the Company held on 3 November 2009;

2. Decision to increase the corporate capital by an amount of nine hundred eighty thousand Swiss Francs (CHF 980,000.-) so as to bring it from its current amount of twenty thousand Swiss Francs (CHF 20,000.-) to one million Swiss

Francs (CHF 1,000,000.-), by the creation and issue of four hundred ninety thousand (490,000) new shares with a par value of two Swiss Francs (CHF 2.-) each, vested with the same rights and advantages as the existent shares.

3. Subscription of the shares to be issued by a contribution in cash as follows:

- 100,000 (one hundred thousand) shares by MENORA MIVTACHIM INSURANCE LTD;
- 100,000 (one hundred thousand) shares by HAREL INSURANCE COMPANY LTD;
- 100,000 (one hundred thousand) shares by A.G. REALITY LTD;
- 100,000 (one hundred thousand) shares by NAFTALI INVESTMENTS LTD;
- 90,000 (ninety thousand) shares by HOCH PARTNERS TRUST SERVICES S.A.

4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above increase of corporate capital, which shall henceforth be read as follows:

" **6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at one million Swiss Francs (CHF 1,000,000.-) represented by five hundred thousand (500,000) shares in registered form with a par value of two Swiss Francs (CHF 2.-) each, all subscribed and fully paid-up."

5. Any other business.

The meeting of Members, considering itself as duly composed and convened, deliberated and passed separately, via unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Members decide to cancel the extraordinary general meeting of the Company held on 3 November 2009, in the way that the name of the first shareholder is "MENORA MIVTACHIM INSURANCE LTD".

Second resolution

The Members decide to increase the corporate capital by an amount of nine hundred eighty thousand Swiss Francs (CHF 980,000.-) to bring it from its current amount of twenty thousand Swiss Francs (CHF 20,000.-) to one million Swiss Francs (CHF 1,000,000.-), by the creation and issue of four hundred ninety thousand (490,000) new shares with a par value of two Swiss Francs (CHF 2.-) each, vested with the same rights and advantages as the existent shares.

The Members decide to admit to the subscription of the new shares:

- the company MENORA MIVTACHIM INSURANCE LTD, hereinafter designated, to the extent of one hundred thousand (100,000) new shares;
- the company HAREL INSURANCE COMPANY LTD, hereinafter designated, to the extent of one hundred thousand (100,000) new shares;
- the company A.G. REALITY LTD, hereinafter designated, to the extent of one hundred thousand (100,000) new shares;
- the company NAFTALI INVESTMENTS LTD, hereinafter designated, to the extent of one hundred thousand (100,000) new shares;
- the company HOCH PARTNERS TRUST SERVICES S.A., hereinafter designated, to the extent of ninety thousand (90,000) new shares.

Intervention - Subscription - Payment

Then intervened:

1) The company MENORA MIVTACHIM INSURANCE LTD, with registered office in 115 Allenby Street, Tel-Aviv (Israel), registration number 520042540,

here represented by Mr Jean-Pascal CARUSO, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Said appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe to one hundred thousand (100,000) new shares and to pay them fully up by a contribution in cash of two hundred thousand Swiss Francs (CHF 200,000.-).

2) The company HAREL INSURANCE COMPANY LTD, with registered office in 3 Abba Hillel St, Ramat Gan-52118 (Israel), registration number 520004078,

here represented by Mr Jean-Pascal CARUSO, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Said appearing party, represented as stated here above, declares to subscribe to one hundred thousand (100,000) new shares and to pay them fully up by a contribution in cash of two hundred thousand Swiss Francs (CHF 200,000.-).

3) The company A.G. REALITY LTD., with registered office in 8 Hill St., St. Helier, (Jersey), registration number CP42746,

here represented by Mr Jean-Pascal CARUSO, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Said appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe to one hundred thousand (100,000) new shares and to pay them fully up by a contribution in cash of two hundred thousand Swiss Francs (CHF 200,000.-).

4) The company NAFTALI INVESTMENTS LTD., with registered office in 85 Medinat Hayehudim St., Herzliya, (Israel), registration number 513439257,

here represented by Mr Jean-Pascal CARUSO, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Said appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe to one hundred thousand (100,000) new shares and to pay them fully up by a contribution in cash of two hundred thousand Swiss Francs (CHF 200,000.-).

5) The company HOCH PARTNERS TRUST SERVICES S.A., with registered office in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Luxembourg), registration number B 110 0904,

here represented by Mr Jean-Pascal CARUSO, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Said appearing party, represented as stated here above, declares to subscribe to ninety thousand (90,000) new shares and to pay them fully up by a contribution in cash of one hundred eighty thousand Swiss Francs (CHF 180,000.-).

Said proxies, initialled "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The four hundred ninety thousand (490,000) new shares have been entirely paid up by contribution in cash so that the amount of nine hundred eighty thousand Swiss Francs (CHF 980,000.-) is from this day on at the free disposal of the company IRONOS INVESTMENTS S.à r.l. and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Third resolution

As a consequence of such increase of capital, article 6 of the articles of association is amended as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at one million Swiss Francs (CHF 1,000,000.-) represented by five hundred thousand (500,000) shares in registered form with a par value of two Swiss Francs (CHF 2.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at two thousand one hundred Euro.

The amount of the share capital increase is valued at six hundred fifty eight thousand five hundred thirteen euro and sixty-four cents.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le vingt huit décembre.

A comparu:

1.- Monsieur Daniel ZABAR, administrateur de sociétés, né le 26 avril 1963 en Israël, demeurant à Tel Aviv-69405, 7 Jitomir Street, Israël, propriétaire de cinq mille (5.000) parts sociales;

2.- Monsieur David NETSER, administrateur de sociétés, né le 11 juin 1962 en Israël, demeurant à Bet Yehoshua-40591, 4 Hatamar Street, Israël, propriétaire de cinq mille (5.000) parts sociales;

tous ici représentés par Monsieur Jean-Pascal CARUSO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 Avenue de la Faïencerie,

en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les personnes comparantes sont les associés (les "Associés") détenant 100% du capital social de la société IRONOS INVESTMENTS S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.193 en vertu d'un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 7 septembre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations le 8 octobre 2009, sous le numéro 1963 (ci-après dénommée la "Société").

Conformément à la liste de présence, l'intégralité du capital social de CHF 20,000.- (vingt mille Francs Suisse) était valablement présent ou représenté à l'assemblée. L'assemblée pouvait en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu de convocation préalable.

L'ordre du jour de la présente assemblée étant le suivant:

1. Décision d'annuler l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 3 novembre 2009;

2. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent quatre vingt mille Francs Suisse (CHF 980.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille Francs Suisse (CHF 20.000,-) à un million Francs Suisse (CHF 1.000.000,-), par la création et l'émission de quatre cents quatre-vingt dix mille (490.000) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de deux francs suisses (CHF 2,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

3. Souscription des nouvelles parts sociales devant être émises par contribution en numéraire tel que suit:

- 100.000 (cent mille) parts sociales par MENORA MIVTACHIM INSURANCE LTD;
- 100.000 (cent mille) parts sociales par HAREL INSURANCE COMPANY LTD;
- 100.000 (cent mille) parts sociales par A.G. REALITY LTD;
- 100.000 (cent mille) parts sociales par NAFTALI INVESTMENTS LTD;
- 90.000 (quatre vingt dix mille) parts sociales par HOCHÉ PARTNERS TRUST SERVICES S.A.

4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social, qui devra désormais être lu comme suit:

" **6. Capital social.** Le capital est fixé à un million de Francs Suisse (CHF 1.000.000,-) représenté par cinq cent mille (500.000) parts sociales d'une valeur nominale de deux Francs Suisse (CHF 2,-) chacune."

5. Divers.

L'assemblée générale des associés, après avoir constaté qu'elle était valablement composée et convoquée, a délibéré et a pris séparément, par vote unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'annuler l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 3 novembre 2009 en ce sens que le nom du premier souscripteur est "MENORA MIVTACHIM INSURANCE LTD".

Seconde résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de neuf cents quatre-vingt mille Francs Suisse (CHF 980.000,-), pour le porter de son montant actuel de vingt mille Francs Suisse (CHF 20.000,-) à un million Francs Suisse (CHF 1.000.000,-), par la création et l'émission de quatre cents quatre-vingt dix mille (490.000) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de deux Francs Suisse (CHF 2,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les associés décident d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles:

- la société MENORA MIVTACHIM INSURANCE LTD, ci-après désignée, à concurrence de cent mille (100.000) parts sociales nouvelles;
- la société HAREL INSURANCE COMPANY LTD, ci-après désignée, à concurrence de cent mille (100.000) parts sociales nouvelles;
- la société A.G. REALITY LTD, ci-après désignée, à concurrence de cent mille (100.000) parts sociales nouvelles;
- la société NAFTALI INVESTMENTS LTD, ci-après désignée, à concurrence de cent mille (100.000) parts sociales nouvelles;
- la société HOCHÉ PARTNERS TRUST SERVICES S.A., ci-après désignée, à concurrence de quatre-vingt dix mille (90.000) parts sociales nouvelles;

Intervention - Souscription - Libération

Sont intervenues:

1) La société MENORA MIVTACHIM INSURANCE LTD, avec siège social à 115 Allenby Street, Tel-Aviv (Israël), numéro d'immatriculation 520042540,

ici représentée par Monsieur Jean-Pascal CARUSO, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée sous seing privé.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-avant, déclare souscrire à cent mille (100.000) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par versement en numéraire de deux cent mille Francs Suisse (CHF 200.000.-).

2) La société HAREL INSURANCE COMPANY LTD, avec siège social à 3 Abba Hillel St, Ramat Gan-52118 (Israël), numéro d'immatriculation 52-0004078,

ici représentée par Monsieur Jean-Pascal CARUSO, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée sous seing privé.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-avant, déclare souscrire à cent mille (100.000) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par versement en numéraire de deux cents mille Francs Suisse (CHF 200.000.-).

3) La société A.G. REALITY LTD, avec siège social à 8 Hill St., St. Helier, (Jersey), numéro d'immatriculation CP42746, ici représentée par Monsieur Jean-Pascal CARUSO, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée sous seing privé.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-avant, déclare souscrire à cent mille (100.000) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par versement en numéraire de deux cents mille Francs Suisse (CHF 200.000,-).

4) La société NAFTALI INVESTMENTS LTD, avec siège social à 85 Medinat Hayehudim St., Herzliya, (Israël), numéro d'immatriculation 513439257,

ici représentée par Monsieur Jean-Pascal CARUSO, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée sous seing privé.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-avant, déclare souscrire à cent mille (100.000) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par versement en numéraire de deux cents mille Francs Suisse (CHF 200.000,-).

5) La société HOCHÉ PARTNERS TRUST SERVICES S.A., avec siège social à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Luxembourg), numéro d'immatriculation B 110 094,

ici représentée par Monsieur Jean-Pascal CARUSO, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée sous seing privé.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-avant, déclare souscrire à quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par versement en numéraire de cent quatre-vingt mille Francs Suisse (CHF 180.000,-).

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les quatre cents quatre-vingt dix mille (490.000) parts sociales nouvelles ont été libérées entièrement par versement en numéraire de sorte que la somme de neuf cents quatre-vingt mille francs suisses (CHF 980.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société IRONOS INVESTMENTS S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'article 6 des statuts se trouve modifié comme suit:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital est fixé à un million de Francs Suisse (CHF 1.000.000,-) représenté par cinq cent mille (500.000) parts sociales d'une valeur nominale de deux Francs Suisse (CHF 2,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à deux mille cent euros.

Le montant de l'augmentation de capital est évalué à six cent cinquante-huit mille cinq cent treize euros et soixante-quatre cents.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Mous notaire le présent acte.

Signé: CARUSO - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 janvier 2010. Relation GRE/2010/149. Reçu soixante quinze euros 75€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Junglinster, le 4 février 2010.

Référence de publication: 2010024642/236.

(100019801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

IOIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/02/2010.

Référence de publication: 2010024989/10.

(100019728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

II Trio Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7435 Hollenfels, 3, rue du Château.
R.C.S. Luxembourg B 122.637.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.02.2010.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2010024991/12.

(100019520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

 Holding du Louvre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 101.013.

Les comptes à la liquidation au 06 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Liquidateur

Référence de publication: 2010024992/13.

(100020046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

LSF Japan Hotel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.253.750,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 110.547.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of January.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay, here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 27 January 2010,

AND

Amaterasu Holding, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Walkers SPV Ltd., Walker House, KY, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei, here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Tokyo on 27 January 2010,

(the Shareholders),

Which proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "LSF Japan Hotel Investments S.à r.l." (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110 547, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Schwachtgen, dated 7 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 4 of 2 January 2006, amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 14 January 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

26487

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 23,125 (twenty-three thousand one hundred twenty-five euro) by the issuance of 185 (one hundred eighty-five) new ordinary shares and to pay a share premium of EUR 205.85 (two hundred five euro and eighty-five cent); and

2. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 3,230,625 (three million two hundred thirty thousand six hundred twenty-five euro) represented by 25,844 (twenty-five thousand eight hundred forty-four) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 23,125 (twenty-three thousand one hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 3,253,750 (three million two hundred fifty-three thousand seven hundred fifty euro) represented by 26,029 (twenty-six thousand twenty-nine) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by the issuance of 185 (one hundred eighty-five) new ordinary shares and to pay a share premium of EUR 205.85 (two hundred five euro and eighty-five cent).

Amaterasu Holding expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 185 (one hundred eighty-five) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the issue premium has been paid by Lone Star Capital Investments S.à r.l. so that the amount of EUR 23,330.85 (twenty-three thousand three hundred thirty euro and eighty-five cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds all the 26,029 (twenty-six thousand twenty-nine) ordinary shares and Amaterasu Holding holds 1 (one) preferred share of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 3,253,750 (three million two hundred fifty-three thousand seven hundred fifty euro), represented by 26,029 (twenty-six thousand twenty-nine) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit janvier.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay, ici représentée par Me Paul Berna, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 27 janvier 2010;

ET

Amaterasu Holding, une société constituée sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walkers SPV Ltd., Walker House, KY, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par M. Takehisa Tei, ici représentée par Me Paul Berna, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 27 janvier 2010;

(les Associés)

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "LSF Japan Hotel Investments S.à r.l." (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110 547, société de droit luxembourgeois, ayant son

siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Schwachtgen 7 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 4 du 2 janvier 2006, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer en date du 14 janvier 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de EUR 23.125 (vingt-trois mille cent vingt-cinq euros) par voie d'émission de 185 (cent quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales ordinaires et le paiement d'une prime d'émission de EUR 205.85 (deux cent cinq euros et quatre-vingt-cinq cents); et

2. Modification de l'article 6 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel EUR 3.230.625 (trois millions deux cent trente mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 25.844 (vingt-cinq mille huit cent quarante-quatre) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros), par apport d'un montant de EUR 23.125 (vingt-trois mille cent vingt-cinq euros), à un montant de EUR 3.253.750 (trois millions deux cent cinquante-trois mille sept cent cinquante euros) représenté par 26.029 (vingt-six mille vingt-neuf) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, par voie d'émission de 185 (cent quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR 205.85 (deux cent cinq euros et quatre-vingt-cinq cents).

Amaterasu Holding renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

Toutes les 185 (cent quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme de EUR 23.330,85 (vingt-trois mille trois cent trente euros et quatre-vingt-cinq cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 26.029 (vingt-six mille vingt-neuf) parts sociales ordinaires et Amaterasu Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 3.253.750 (trois millions deux cent cinquante-trois mille sept cent cinquante euros) représenté par 26.029 (vingt-six mille vingt-neuf) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Detournay et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 février 2010. Relation: LAC/2010/5005. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010024994/135.

(100019648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Goldinvest 99 S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 116.592.

Suite aux lettres signées en date du 11 janvier 2010, le conseil d'administration de la société GOLDINVEST 99 S.A. a été avisé de la démission des Administrateurs suivants à compter du 11 janvier 2010:

- M. Fons MANGEN, 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- M. Jean-Hugues ANTOINE, 7 rue de la Sartelle, B-6810 Izel
- Mme Carine REUTER-BONERT, 5 rue des Champs, L-3332 Fennange

Suite à la lettre signée en date du 11 janvier 2010, le conseil d'administration de la société GOLDINVEST 99 S.A. a été avisé de la démission du Commissaire aux Comptes de M. Dominique MAQUA, 26 Grand-Rue, B-6760 Virton à compter du 11 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010025028/17.

(100019944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Nixe Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 104.753.

B104.753 13/10/2009 CDO: 6312 L09179235.04

Déposé le 13/11/2009 au Registre de commerce des Sociétés et de Luxembourg

Le mention rectificative remplacera la précédente version déposée.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010025062/13.

(100019505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Assurimmo Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 151.131.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.) Madame Sandra HEYARD, agent d'assurances, née le 15 février 1973 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-5413 Canach, 1, Kaulenwiss.

2.) Monsieur Robert Jean-Marie GONNER, fonctionnaire d'Etat, né le 18 septembre 1964 à Luxembourg, demeurant à L-5413 Canach, 1, Kaulenwiss.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il vont constituer.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, notamment celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'assurance toutes branches.

- l'achat, la vente, l'expertise et l'échange d'immeubles bâtis et non-bâtis, la prise en bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, la promotion immobilière ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu, qu'elles soient commerciales, financières, mobilières ou immobilières, et

- l'exploitation d'une agence immobilière.

De plus, la société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société pourra créer des filiales et succursales dans tout le Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "ASSURIMMO CONCEPT S.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Stadtbredimus.

Il peut être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés ou, le cas échéant, de l'associé unique, qui auront (aura) tous pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales peuvent être cédées dans les formes et sous les conditions d'agrément prévues par la loi.

Art. 7. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 8. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1 sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 11. Le ou les gérants ne contracte(ent), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par l'associé unique ou, selon le cas par l'assemblée des associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions légales de la loi du 10 août 1915, s'appliquent, ainsi que la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992.

Souscription et Libération

Toutes les cent (100) parts ont été entièrement souscrites comme suit:

- Madame Sandra Heyard	51 parts sociales
- Monsieur Robert Gonner	49 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010 et finit le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais, versements, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est assumé par elle à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (EUR 1.000.-).

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Résolutions prises par les constituants:

- 1) Le siège social de la société est fixée à L-5450 Stadtbredimus, 5c, route du Vin.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à deux.
Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - 1.) Madame Sandra HEYARD, prénommée,
 - 2.) Monsieur Robert GONNER, prénommé,
- 3) La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un des gérants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à le comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Heyard, R. Gonner et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 février 2010. Relation: LAC/2010/5009. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010024547/111.

(100019712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

CRD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 30, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 82.593.

L'an deux mille dix, le premier février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CRD S.A.", constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg, le 14 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1208 du 21 décembre 2001, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 9 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 477 du 6 mars 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude WAGNER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-8069 Bertrange, 30, rue de l'Industrie,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Ali HEISTER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-8069 Bertrange, 30, rue de l'Industrie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Transfert du siège social de la Société de L-4384 Ehlerange, Zare-Ouest à L-8069 Bertrange, 30, rue de l'Industrie;
- 2) Modification subséquente de l'article 2 des statuts.
- 3) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et du notaire, seront enregistrées avec le présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-4384 Ehlerange, Zare-Ouest à L-8069 Bertrange, 30, rue de l'Industrie et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Bertrange."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Wagner, A. Heister, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 février 2010. Relation: LAC/2010/5186. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2010.

Référence de publication: 2010025077/46.

(100021064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Merrill Lynch Paris Nursing 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.991.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of December.

before us Maître Henri Hellinckx, notary, public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Merrill Lynch Paris Nursing 1, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 2 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1903, page number 91325 of 6 September 2007 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 19 March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 829, page number 39757 of 17 April 2009.

The sole shareholder, being Merrill Lynch Paris Holdings, a private limited company (société à responsabilité limitée) duly organized pursuant to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (the "Sole Shareholder" or the "Contributor"), holding the entire share capital of the Company, is duly represented by Mrs Ariette Siebenaler, notary clerk of the notary office of Maître Henri Hellinckx, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal. A copy of this proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

The meeting was declared open with Mrs Arlette Siebenaler, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Lucie Ribeiro, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Solange Wolter, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital by an amount of EUR 563,975 (five hundred sixty three thousand nine hundred seventy-five Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 576,475 (five hundred seventy six thousand four hundred seventy-five Euro) by the issuance of 22,559 (twenty two thousand five hundred and fifty nine) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty five Euro) each, the whole to be fully paid up through a contribution in cash of EUR 563,975.

3. Subscription and payment by Merrill Lynch Paris Holdings of 22,559 (twenty two thousand five hundred and fifty nine) new shares;

4. New shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company relating to the share capital in order to reflect the new share capital of the Company amounting to EUR 576,475 (five hundred seventy six thousand four hundred seventy-five Euro) pursuant to the above resolutions; and

6. Miscellaneous.

(ii) That the meeting was regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(iii) That the general meeting of the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting. The Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 563,975 (five hundred sixty three thousand nine hundred seventy-five Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 576,475 (five hundred seventy six thousand four hundred seventy-five Euro).

Third resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to issue 22,559 (twenty two thousand five hundred fifty nine) new shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty five Euro) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of this resolutions resolving on the proposed capital increase.

Fourth resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares by the Contributor through the contribution in cash described below.

Subscription - Payment

Thereupon intervened the Contributor here represented by Mrs Arlette Siebenaler, prenamed.

The Contributor declared to subscribe for 22,559 (twenty two thousand five hundred and fifty nine) new shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) per share and to fully pay in cash these shares by an amount of EUR 563,983 (five hundred sixty three thousand nine hundred eighty three Euro) whereof EUR 563,975 (five hundred sixty three thousand nine hundred seventy-five Euro) are allocated to the capital and EUR 8.- (eight euros) to the share premium.

The amount of EUR 563,983 (five hundred sixty three thousand nine hundred eighty three Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the 22,559 (twenty two thousand five hundred and fifty nine) new shares to the above mentioned Contributor.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the above contribution being fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Merrill Lynch Paris Holdings, holder of 23,059 (twenty three thousand and fifty nine) shares.

Sixth resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article six (6) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at five hundred seventy six thousand four hundred seventy-five euros (EUR 576,475.-), represented by twenty three thousand fifty nine (23,059) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25,-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,500.-.

There being no other business on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trentième jour de décembre,

par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Merrill Lynch Paris Nursing 1, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 2 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 1903, page numéro 91325 du 6 septembre 2007 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 829, page numéro 39757 du 17 avril 2009.

L'associé unique de la Société, Merrill Lynch Paris Holdings, une société à responsabilité limitée, dûment organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (l'"Associé Unique" ou l'"Apporteur"), détenant l'intégralité du capital social de la Société, est dûment représenté par Madame Ariette Siebenaler, clerc de notaire de l'étude de Maître Henri Hellinckx ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Une copie de cette procuration, signée par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Madame Ariette Siebenaler, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Madame Lucie Ribeiro, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Solange Wolter, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Renonciation au droit de convocation;

2 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq cent soixante-trois mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 563.975) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) à cinq cent soixante seize mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 576.475,-) par l'émission de vingt deux mille cinq cent cinquante neuf (22.559) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 25 EUR chacune, l'intégralité devant être entièrement libérée par voie d'apport en espèces.

3 Souscription et paiement par Merrill Lynch Paris Holdings S.à r.l. de vingt deux mille cinq cent cinquante neuf (22.559) parts sociales nouvelles.

4 Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5 Modification subséquente de l'Article 6 des statuts de la Société relatif au capital social de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société s'élevant à cinq cent soixante seize mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 576.475,-) conformément aux résolutions ci-dessus, et

6 Divers.

(ii) Que l'assemblée était régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(iii) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de convocation préalablement à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère valablement convoqué et en conséquence, accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est, en outre, décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'assemblée générale de l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent soixante-trois mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 563.975) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cinq cent soixante seize mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 576.475,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale de l'associé unique a décidé d'émettre vingt deux mille cinq cent cinquante neuf (22.559) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à dividendes à compter du jour de ces résolutions décidant de procéder à l'augmentation de capital.

Quatrième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales par l'apport en numéraire telle que décrit ci-dessous:

Souscription - Paiement

Ensuite intervenait l'Apporteur, ici représenté par Madame Ariette Siebenaler, désignée ci-dessus.

L'Apporteur a déclaré souscrire vingt deux mille cinq cent cinquante neuf (22.559) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer par un paiement en espèces de cinq cent soixante-trois mille neuf cent quatre vingt-trois euros (EUR 563.983) dont cinq cent soixante-trois mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 563.975,-) sont affectés au capital et huit euros (EUR 8,-) à un compte prime d'émission.

Le montant de cinq cent soixante-trois mille neuf cent quatre vingt-trois euros (EUR 563.983) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale de l'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les vingt deux mille cinq cent cinquante neuf (22.559) parts sociales nouvelles à l'Apporteur indiqué ci-dessus.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, la participation au capital social de la Société est désormais composée comme suit:

- Merrill Lynch Paris Holdings, détenteur de 23.059 (vingt trois mille cinquante neuf) parts sociales.

Sixième résolution

L'assemblée générale de l'associé unique a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article six des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent soixante seize mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 576.475) représenté par vingt trois mille cinquante neuf (23.059) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 2.500,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, L. RIBEIRO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2010. Relation: LAC/2010/520. Reçu soixante-quinze (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010024565/192.

(100019638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Klopp Marc S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 5, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 62.739.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.02.2010.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2010024988/12.

(100019466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Right Choice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 118.731.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 janvier 2010

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Right Choice SA (la "Société") tenue le 25 janvier 2010, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de TCG Gestion SA et CMS Management Services SA en tant qu'administrateurs avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Luxembourg Corporation Company SA en tant qu'administrateur
- d'accepter la démission de CAS Services SA en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat
- de nommer Mr Raymond Goebel, ayant son adresse professionnelle au 7, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg en tant qu'Administrateur avec effet immédiat, son mandat arrivant à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2012;
- de nommer Mme Johana Bodart, ayant son adresse professionnelle au 7, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg en tant qu'Administrateur avec effet immédiat, son mandat arrivant à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2012;
- de nommer Mme Cathy Bekemans, ayant son adresse professionnelle au 7, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg en tant qu'Administrateur avec effet immédiat, son mandat arrivant à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2012;
- de nommer Cassini Finance Ltd, ayant son siège social au Road Town, Tortola, BVI, en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat, son mandat arrivant à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2012
- de transférer le siège social de la Société du 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 7 rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg avec effet immédiat;

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Johana Bodart / Cathy Bekemans

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010025063/31.

(100019260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.
